
COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Amand-les-Eaux, le 09/08/16

Le Centre Hospitalier de Saint-Amand-les-Eaux et l'APEI du Valenciennois s'associent pour la prise en charge de la Personne Handicapée avancée en âge

Le Centre Hospitalier de Saint-Amand-les-Eaux, accueillant une trentaine de Personnes Handicapées avancées en âge dans ses EHPAD (Etablissements pour Personnes Agées Dépendantes) a souhaité, en lien avec l'APEI (Association des Parents d'Enfants Inadaptés), renforcer la qualité de l'accueil et la prise en charge des Personnes Handicapées Vieillissantes.

Le pôle médico-social du Centre Hospitalier de Saint-Amand-les-Eaux compte 363 lits et 24 places répartis sur 4 sites :

- 191 lits à la Résidence ESTREELLE (Saint-Amand-les-Eaux) et disposant d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)
- 96 lits à la Résidence du BRUILLE (Saint-Amand-les-Eaux)
- 33 lits d'EHPAD et 24 places de Foyer-logements à la Résidence du PARC (Saint-Amand-les-Eaux)
- 43 lits à la Résidence DEWEZ (Mortagne du Nord)

Ne disposant pas d'unité spécifique pour les Personnes Handicapées avancées en âge, un accueil et une prise en charge spécifiques sont d'ores et déjà organisés sur l'EHPAD Estréelle, en collaboration avec le SAMO (Services et Actions en Milieu Ouvert) de l'APEI.

Le pôle médico-social du Centre Hospitalier de Saint-Amand-les-Eaux a la volonté forte d'élargir cet accueil au sein de l'ensemble de ces structures en veillant à une prise en charge de qualité.

La convention entre le Centre Hospitalier et l'APEI du Valenciennois formalisant le partenariat relatif à la prise en charge des Personnes Handicapées avancées en âge sera signée le

Mercredi 24 août à 11h
Centre Hospitalier de Saint-Amand-les-Eaux
Salle Nicolas DESMOUTIERS

En présence de M. Alain BOCQUET,
Député-Maire,
Président du Conseil de Surveillance du CH de Saint-Amand-les-Eaux.

Contact :
Secrétariat de Direction
Tel: 03 27 22 96 27
Mail : direction@ch-saint-amand-les-eaux.fr
Centre Hospitalier de Saint-Amand-Les-Eaux

❖ Partenariat qui se structure autour de 5 grands axes :

- ☞ Un travail d'**accompagnement** continu pour l'accueil des Personnes Handicapées Vieillissantes dans les EHPAD du Centre Hospitalier :
 - En amont, en préparation de l'institutionnalisation, par le partage des informations et de l'histoire de vie du futur résident en vue de l'élaboration d'un projet d'accompagnement individualisé, adapté et pertinent
 - Pendant l'institutionnalisation, par un suivi du SAMO au sein de l'EHPAD, par la poursuite de la participation de la personne handicapée à des animations de l'APEI, une fois qu'elle est institutionnalisée...
- ☞ La **formation** du personnel des EHPAD du Centre Hospitalier à la prise en charge spécifique de la Personne Handicapée Vieillissante, dès 2017.
A noter que les EHPAD se formeront et développeront le **concept S3A** permettant de mettre en place un **accueil, un accompagnement et une accessibilité spécifique aux personnes handicapées mentales, et ainsi faciliter leur participation et l'exercice de leur pleine citoyenneté**, dès 2016. Ces formations pourront ensuite être partagées avec d'autres structures, telles que la ville, dès 2017.
- ☞ La mise en place d'un **projet d'animation** spécifique permettant notamment de veiller à la continuité des animations entre les 2 structures pour les Personnes concernées.
- ☞ Etude de faisabilité sur l'utilisation de la méthode **Facile à lire et à comprendre** pour l'écriture ou la réécriture de documents à disposition des usagers afin de les rendre accessibles et compréhensibles par le plus grand nombre.
- ☞ Réflexion sur le déploiement de temps de gériatre sur l'APEI afin de dépister en amont les fragilités, les risques de perte d'autonomie et signes précoces de vieillissement.

❖ Une innovation sur le territoire :

- **1^{ère} coopération sur notre territoire entre un Centre Hospitalier et une APEI** regroupant à la fois :
 - la collaboration du SAMO pour les résidents d'EHPAD public
 - L'engagement d'un Centre Hospitalier à former spécifiquement les agents à la prise en charge de la Personne Handicapée avancée en âge et au **concept S3A**
 - L'utilisation de la méthode **Facile à lire et à comprendre**
 - La mise à disposition de temps de gériatre au sein des structures de l'APEI
- **Aucun EHPAD du territoire n'a été aussi ambitieux dans le partenariat qui se veut complet, multidimensionnel et global**

Cette convention se veut être un élément fort du décloisonnement du milieu du handicap et de la Gériatrie, et de réflexions et d'actions synergiques de ces acteurs, aux bénéfiques des personnes handicapées, de leur famille, de leurs proches et de la société.

Contact :

Secrétariat de Direction

Tel: 03 27 22 96 27

Mail : direction@ch-saint-amand-les-eaux.fr

Centre Hospitalier de Saint-Amand-Les-Eaux